

Titre de l'aide ou du service

Aide au recrutement de cadre

1. Bénéficiaire de l'aide

Les entreprises industrielles, de services, agroalimentaires, de l'artisanat de production, du BTP, du bois, du transport de moins de 250 salariés.

2. Nature de l'opération

L'aide favorise la création de fonctions stratégiques nouvelles au sein de l'entreprise par l'intégration de compétences de haut niveau.

3. Modalités et/ou conditions d'attribution

Les fonctions éligibles sont :

- toutes les fonctions de cadre (en position d'encadrement) dans les entreprises de moins de 50 salariés et moins de trois cadres dans l'entreprise ;
- cadre recherche et développement pour les entreprises de moins de 150 salariés et moins de trois cadres dans cette fonction, voire de moins de 2 000 salariés dans le cadre d'un projet « pôle de compétitivité » ;
- cadre à l'international (ou emploi d'un VIE) pour les entreprises de moins de 250 salariés et moins de trois cadres dans cette fonction.

La subvention est limitée à 50% du salaire brut annuel et chargé et plafonnée à 25 000€

Le contrat de travail est un CDI et ne peut être signé avant le dépôt de la demande. Le candidat ne doit pas présenter de liens familiaux avec les dirigeants ou les actionnaires de l'entreprise.

La subvention accordée est comptabilisée comme aide de faible montant, dite « de minimis ».

4. Contact du service instructeur du Conseil général

Direction de l'économie, du partenariat et du logement
Pierre Chauve
Chargé de développement économique
Tél. : 03 84 90 93 22
Courriel : pierre.chauve@cg90.fr

Et

Conseil régional de Franche-Comté
Direction de l'Economie
Tél. : 03 81 61 62 00